

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 20 décembre 2021**

Nomenclature N° : 3

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021121

Présents : 26

Votants : 32

**Objet : Boutique Ephémère, 26 rue Saint Pierre : approbation du contrat de sous-location et fixation des tarifs**

Le 20 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS :** Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Benoît PANOT – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Murielle VIEYRA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE :** Nassima SEMSARI

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Pascal AUDOUIN

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Philippe CELESTIN :

Une boutique éphémère est un concept novateur sur la ville inspiré des « Pop-up Store » anglais et américain qui vise à dynamiser le centre-ville en proposant une offre commerciale variée. Par ce dispositif, est poursuivi l'objectif de préserver le commerce de proximité, de soutenir les créateurs locaux et de permettre à des artistes et créateurs de se faire connaître.

La Compagnie Foncière Seine et Rhône (CFSR) a mis à disposition de la Commune un local commercial situé 26 rue Saint-Pierre, à compter du 15 novembre 2021.

Le concept consiste à ce que la ville sous-loue à des artistes, artisans, jeunes créateurs, vendeurs indépendants à prix attractif, un local à prix coutant pour la Commune assurant une visibilité ponctuelle renforcée.

Le renouvellement hebdomadaire induit de créer un flux régulier dans le centre ville.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la décision n° DEC2021221 du 9 novembre 2021 portant sur la convention de mise à disposition d'un local commercial situé au 26 rue Saint Pierre entre la Compagnie Foncière Seine et Rhône (CFSR) et la Commune de Dourdan

**Vu** l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 3 décembre 2021

**Considérant** que la commune est devenue locataire dudit commerce, pour y créer une Boutique Ephémère en plein cœur de ville,

**Considérant** qu'elle est autorisée, par le propriétaire, à la sous-louer pour permettre l'ouverture de points de vente de courte durée pour des commerçants, artisans, créateurs et artistes locaux, désireux de tester un concept ou un produit,

**Considérant** que les exposants choisis devront verser à la Commune une indemnité d'occupation, pour la sous-location de cette boutique, pour une durée d'une à deux semaines maximum.

Considérant qu'un dossier de candidature est adressé aux exposants potentiels dans lequel figurent la demande de réservation, la fiche signalétique du (des) sous-locataire(s) précisant le commerce envisagé, la liste des pièces à fournir, ainsi que la grille tarifaire de sous-location.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le projet de contrat de sous-location de la Boutique Ephémère,
- **d'approuver** les tarifs de sous-location, ci-dessous, de la Boutique Ephémère, tarifs indiqués dans le contrat, pour une durée d'une à quatre semaines maximum :

PRIX DE LA SOUS-LOCATION (1)**	Semaine classique		Semaine festive*		Juillet et Août
	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	
Sous-locataire responsable	200 €	350 €	300 €	550 €	150 €
<i>Sous-locataire responsable</i> + sous-locataire 2	250 €	450 €	350 €	650 €	200 €

\* **Semaine festive** : Fête des Mères, Fête des Pères, Saint-Valentin, Foire Ventôse, Fête Médiévale, Saint Félicien, Semaines 48 à 52 : fêtes de Noël et du Nouvel An.

(1) Conformément aux tarifs en vigueur fixés par délibération du Conseil Municipal.

\*\* les entreprises dont l'adresse du siège social est enregistrée sur une commune du Dourdannais en Hurepoix bénéficieront d'une réduction de 50€.

- **de dire** que ces tarifs seront applicables à compter de la date d'ouverture de la Boutique Ephémère,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget communal,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer les contrats de sous-locations à intervenir et tout acte y afférent

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le : - 3 JAN. 2022**
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
**Le Maire**  
**Paolo DE CARVALHO**

